Image not found or type unknown

Calculer les provisions sur charges

Fiche pratique publié le **07/04/2016**, vu **938 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Chaque mois, le locataire doit payer une provision sur charges.

1) Évaluation

Les charges doivent être déterminées sur une base réelle. Les clauses d'évaluation forfaitaires sont interdites.

2) Régularisation

Le bailleur a la possibilité de demander au locataire le paiement des charges sous forme de provision.

Les charges devront alors faire l'objet d'une régularisation annuelle. Les justificatifs doivent être tenus à la disposition du locataire un mois avant la régularisation.

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/calcul_provision_charges_location.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés